

Assemblée des délégué·e·s

Procès-verbal (1-25)

Date : Mercredi 14 mai 2025 de 18h30 à 19h21

Lieu : Salle de conférence La Grange à Villars-sur-Glâne

Présent(e)s :

Claude Monney	Président	Villars-sur-Glâne
Mme Eliane Dévaud-Sciboz	Vice-présidente, Vice-syndique	Avry

Délégué·e·s :

Mme Olimpia Mamula Steiner	Conseillère générale	Villars-sur-Glâne
Mme Valérie Ugolini	Conseillère générale	Villars-sur-Glâne
M. Alexandre Wicht	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
M. Michael Zaugg	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
M. François Butty	Syndic	Matran
M. Christophe Pierret	Conseiller communal	Matran
M. Gérald Ducret	Conseiller communal	Hauterive
M. Jean-François Zanetti	Responsable service technique	Hauterive
M. Jean-Pierre Corpataux	Syndic	Neyruz
M. Bernard Kolly	Conseiller communal	Neyruz
Mme Claudine Dumont	Secrétaire	

Excusés :

M. Christoph Aegerter	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
Mme Irène Bernhard	Conseillère générale	Villars-sur-Glâne
Mme Laurence Ecoffey	Conseillère communale	Avry
M. Adrian Etter	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
M. Quentin Longchamp	Conseiller général	Villars-sur-Glâne

Comité de direction :

Mme Valentina Marthaler	Conseillère communale	Villars-sur-Glâne
M. Bernard Chassot	Vice-syndic	Matran

Excusé(e)s :

M. Marius Achermann	Conseiller communal	Avry
M. Olivier Carrel	Conseiller communal	Villars-sur-Glâne
M. Jean-Marc Sallin	Conseiller communal	Neyruz
M. Dominique Zamofing	Syndic	Hauterive

Administratrice des finances

Mme Karine Rusterholz

Administratrice des finances

Invité(e)s :

Mme Jasmine Montel-Cambou Ingénieure communale Villars-sur-Glâne

M. Christophe Bapst

Chef d'exploitation STEP

Distribution : par mail aux personnes présentes, excusées et aux administrations communales

La séance débute à 18h30.

*Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après l'approbation définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.***1. Accueil et présentation**

Au nom du Comité de direction, M. le Président souhaite la bienvenue aux délégué·e·s et excuse les personnes absentes. Les personnes présentes sont cordialement invitées à un apéro en fin de séance.

Une liste des présences circule.

Cette assemblée a été convoquée selon les statuts (avis individuel et parution dans la Feuille Officielle) et peut donc valablement délibérer.

Aucune modification à l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Le procès-verbal provisoire de cette séance contient une erreur en page 3 (point 5) concernant la planification financière qui porte jusqu'en **2029** et non 2028.

Avec cette correction, le PV est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteure.

3. Communications du Président

- Le nouveau logo de l'ASEV a été validé, comme les membres ont déjà pu le constater sur les derniers documents.
- Le site internet avance et les dernières corrections sont en cours. Les membres seront informés dès que le site sera en ligne, en principe vers la fin mai, et pourront donner leur avis.
- La mise à l'enquête du projet d'agrandissement a eu lieu en début d'année. Ce sujet sera approfondi au point 7.
- La documentation pour la demande de crédit sera présentée au point 9.
- M. Christian Hofmann a démissionné du Conseil communal d'Avry, donc également de ses fonctions de délégué de l'ASEV et de président de la Commission financière. La Commune d'Avry a nommé Mme Laurence Ecoffey comme nouvelle déléguée. Mme Ecoffey est conseillère communale en charge des constructions, des immeubles, de l'édilité et du journal communal Avryzoom. Le Président lui souhaite la bienvenue.

4. Election d'un nouveau membre à la Commission financière

A la suite de la démission de M. Hofmann, un nouveau délégué doit être nommé pour siéger aux côtés de Mme Mamula Steiner de Villars-sur-Glâne et de M. Corpataux de Neyruz. Selon les statuts, il ne peut y avoir qu'un seul représentant par commune.

Le Président demande si une commune non représentée propose un·e candidat·e.

Par la voix de M. Christophe Pierret, la Commune de Matran propose M. François Butty, Syndic de Matran, comme membre de la Commission financière.

M. Monney remercie la Commune de Matran. Aucune autre candidature n'est proposée.

M. Butty est élu à l'unanimité, par acclamation, avec les remerciements du Président pour son engagement.

Le Président propose que les membres de la Commission financière se réunissent brièvement en fin de séance pour nommer un·e président·e.

5. Validation des indemnités des membres du Comité (art. 11j des statuts) et des Commissions

Le Comité a beaucoup œuvré l'année passée pour l'organisation de l'association et le suivi du projet d'agrandissement. Le Comité propose que ses activités et celles des Commissions soient défrayées de la manière suivante :

- Comités : forfait de CHF 200.-, y compris le déplacement et la préparation de la séance.
- Assemblées : forfait de CHF 100.-, y compris le déplacement et la préparation de la séance.
- Autres séances : tarif horaire de CHF 60.-/heure.
- Pour le Président, les heures de préparation ou de représentation sont en supplément.

Préavis de la Commission financière

M. Corpataux donne lecture du rapport de la Commission financière qui préavise favorablement les indemnités proposées pour les membres du Comité et des Commissions. Le Président remercie la Commission pour son travail et soumet l'objet au vote.

Les délégué·e·s valident à l'unanimité les indemnités des membres du Comité et des Commissions.

Le Président remercie les délégué·e·s et précise qu'une provision a été constituée dans les comptes ; les montants seront versés prochainement aux membres.

6. Comptes 2024

Les délégué·e·s ont reçu la totalité des comptes 2024. Il s'agit de la première année comptable de l'ASEV mais en continuité des années précédentes, la STEP ayant 40 ans d'existence.

Le Président précise que certains postes du budget avaient été oubliés (photocopies, imprimés, etc.) car les coûts étaient auparavant pris en charge par la Commune de Villars-sur-Glâne.

Les documents sont passés en revue par le Président, compte par compte, avec leur intitulé.

Concernant la répartition intercommunale, le Président rappelle que la clé de répartition des investissements est fixe pour les vingt prochaines années ; la clé de répartition pour les frais d'exploitation est révisée tous les 5 ans en fonction des développements territoriaux communaux.

Le message relatif aux comptes 2024 donne les renseignements complémentaires nécessaires, notamment sur les écarts relatifs au budget.

Les comptes de résultats, des investissements, les clés de répartition intercommunale et le bilan n'amènent aucune remarque de la part des délégué·e·s.

Préavis de la Commission financière

M. Corpataux donne lecture du rapport de la Commission financière qui préavise favorablement les comptes 2024. Le Président remercie la Commission pour son travail et soumet l'objet au vote.

Les délégué·e·s valident à l'unanimité les comptes 2024.

7. Projet d'agrandissement

Le Président informe les délégué·e·s sur l'état d'avancement du projet.

- Pour rappel, le PAL de la Commune de Villars-sur-Glâne a été mis à l'enquête en octobre 2024. Pour le secteur de Ste-Apolline, la Commune avait proposé une augmentation de l'indice de masse et de la hauteur des constructions. Le Canton avait aussi exigé le passage de la zone d'intérêt général en zone spéciale STEP. Ces adaptations ont été attaquées par des voisins. Une séance de conciliation a déjà eu lieu et la Commune doit maintenant statuer sur ces oppositions.
- Le projet d'agrandissement a été mis à l'enquête en janvier 2025 et a donné lieu à 9 oppositions. L'ASEV a pris position sur ces oppositions et doit les transmettre à la Commune de Villars-sur-Glâne.
- A la suite de l'appel d'offres pour les équipements électromécaniques, le constructeur a été choisi en début d'année.
- Actuellement, notre mandataire travaille sur l'appel d'offres pour le génie civil et la géotechnique. La question est de savoir à quel moment publier cet appel d'offres, en fonction de l'avancement des procédures.

M. Monney donne la parole à Mme Montel-Cambou et M. Bapst pour des compléments d'informations sur le projet, la procédure et l'avancement technique.

- Mme Montel-Cambou précise que l'appel d'offres pour les éléments électromécaniques concerne uniquement la partie des études, dont les informations étaient nécessaires pour consolider le projet. Pour le génie civil, on attend pour savoir quand publier.

Pour la procédure, on attend la détermination de la Commune concernant le PAL, car le projet est bloqué si le PAL n'est pas validé. Le projet avance selon le planning de manière active en attendant les résultats et la durée des procédures en cours.

- Au niveau technique, M. Bapst informe les délégué·e·s que les réflexions sont en cours sur le choix des procédés et des machines avec le mandataire spécialisé dans la fourniture des éléments électromécaniques. Celui-ci dispose d'une grande expérience en la matière et propose des solutions intéressantes dans les systèmes d'exploitation. On avance en espérant démarrer le plus rapidement possible.

Il n'y a pas de remarques sur ce sujet de la part des délégué·e·s.

8. Crédit d'investissement

Les délégué·e·s ont reçu le message du Comité relatif au crédit d'investissement pour l'agrandissement de la filière biologique et le traitement des micropolluants à la STEP à Villars-sur-Glâne.

Ce crédit d'investissement stratégique s'inscrit dans une démarche durable et s'avère indispensable pour assurer la continuité et la qualité du service public de l'assainissement du territoire des différentes communes. La validation de ce crédit représente une étape clé dans la concrétisation du projet et permettra de lancer les procédures nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce crédit fera l'objet d'un référendum obligatoire et sera soumis à la population de toutes les communes membres de l'ASEV le 28 septembre 2025. Le projet a déjà été présenté et toutes les informations se trouvent dans la brochure qui a été envoyée aux délégué·e·s avec un message expliquant les coûts du projet, son financement et la demande de contracter un emprunt.

La brochure d'information, qui sera envoyée aux citoyens pour expliquer la demande de crédit, n'amène aucune remarque ni commentaire de la part des délégué·e·s.

Le Président précise que le montant de CHF 63 millions est hors taxe car la TVA sera entièrement récupérée. La mise en place d'un traitement des micropolluants sera subventionnée par la Confédération à hauteur de 75%, soit environ CHF 8 millions. Le montant net à charge des communes s'élèvera à CHF 55 millions. La demande de crédit porte sur CHF 63 millions car les subventions arrivent plus tard.

Sur ce montant de CHF 55 millions, l'amortissement est de 3% par an sur 33 ans et l'on considère que l'intérêt moyen sera d'environ 2% sur les emprunts, soit une charge financière annuelle totale de CHF 2,5 millions pour les communes.

L'ASEV empruntera le montant nécessaire ; les communes devront inscrire dans leur bilan un engagement comme caution solidaire de l'emprunt.

Préavis de la Commission financière

M. Corpataux donne lecture du rapport de la Commission financière qui préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 63 millions. Le Président remercie la Commission pour son travail et soumet l'objet au vote.

Les délégué·e·s valident à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 63 million qui sera soumis au référendum obligatoire le 28 septembre 2025.

9. Approbation du matériel de vote pour le scrutin du 28 septembre 2025

Formellement, le matériel de vote, à savoir la brochure qui a été soumise aux délégué·e·s, est soumis au vote de l'Assemblée.

Les délégué·e·s valident à l'unanimité le matériel de vote pour le référendum obligatoire du 28 septembre 2025.

10. Prochaines séances

Les prochaines séances, prioritairement pour le budget, sont prévues le :

- 25 septembre 2025 à 18h30 pour l'Assemblée des délégué·e·s et le
- 16 septembre 2025 à 20h00 pour la Commission financière.

11. Divers

Il n'y a aucune question ni remarque de la part des délégué·e·s.

La séance est levée à 19h21 avec les remerciements du Président.

La Secrétaire

Claudine Dumont

Le Président

Claude Monney

Villars-sur-Glâne, le 26 septembre 2025